COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par la Municipalité de La Tour-de-Peilz dans sa séance du 26 septembre 2016

Modifications approuvées par la Municipalité de La Tour-de-Peilz
dans sa séance du 19 juin 2017

Le Syndic : Alain GRANGIER — Le Secrétaire : Pierre-André DUPERTUIS

Soumis à l'enquête publique du 21 janvier 2017 au 19 février 2017

Modifications soumises à l'enquête publique complémentaire
du 15 juillet 2017 au 13 août 2017

Le Syndic : Alain GRANGIER — Le Secrétaire : Pierre-André DUPERTUIS

Adopté par le Conseil communal de La Tour-de-Peilz dans sa séance du 27 juin 2018

La Présidente : Sandra GLARDON — La Secrétaire : Carole DIND

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le 15 mai 2019

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le 15 mai 2019

vallotton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 8 juin 2017
rue de Bourg 29 CP 6328 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@gpsquarreurs.ch
0521 TC PLN PA DR 5866_0521_PGA_V4_pr_approbation

LEGENDE

Zone du Bourg

Hauteurs maximales admissibles des constructions à la corniche

- 7.00 m.
- 9.50 m.
- 12.50 m.

- Zone urbaine
- Zone d'habitation de forte densité
- Zone d'habitation de moyenne densité I
- Zone d'habitation de moyenne densité II
- Zone d'habitation de faible densité
 - Mesure d'utilisation du sol définie par une SPd maximale (art. 80)
- Zone d'installations publiques, secteurs n° 1 à 19
- Zone ferroviaire
- Zone de verdure A
- Zone de verdure B
- Zone de camping
- Zone de site construit protégé
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Zone viticole
- Zone naturelle protégée

- Secteur de restrictions "inondations" 1
- Secteur de restrictions "inondations" 2
- Secteur de restrictions "glissements spontanés"
- Zones à plans existants (NB: le report des affectations, dans les périmètres des plans existants légalisés, est indicatif : se reporter aux dispositions relatives au plan existant correspondant).

- aux caractéristiques de la zone urbaine
- aux caractéristiques de la zone de forte densité
- aux caractéristiques de la zone de moyenne densité
- aux caractéristiques de la zone de faible densité
- aux caractéristiques de la zone de très faible densité
- aux caractéristiques de la zone de site construit protégé
- aux caractéristiques de la zone agricole et viticole
- aux caractéristiques de la zone naturelle protégée
- aux caractéristiques de la zone d'installations publiques

~~Zone à développer par plan spécial, secteurs A à C~~

- Aire forestière (selon constatation du 06.09.2007)
- Secteur faisant l'objet d'une constatation de la nature forestière, selon plans de constatation à l'échelle 1:500

- Périmètre du site protégé de La Doges (CE 17.12.2003)
- Périmètre de consultation "accidents majeurs"

N

Echelle 1:2'000

0 — 100 — 200 — 300 m.

Plan établi sur la base des données cadastrales d'août 2016 par :

Bureau B+C Ingénieurs SA,
Géomètre officiel
1820 Montreux 2

Fond cadastral certifié conforme selon article 12 RLATC, le 27 septembre 2018

Liste des plans spéciaux :

Nom		Entrée en vigueur
PEP	Au Prieuré de Burier	9.09.1983
PEP	Chemin du Vallon	4.08.1982
PEP	Clos d'Aubonne	22.12.1976
	et modification	06.05.1988
PPA	Campagne Rossier II - La Combe de Villard	en cours
PPA	En Villard	03.09.1993
PPA	Entre deux Crêts	22.10.1980
PPA	Entre-deux-Villes	07.12.1990
PPA	La Faraz	27.10.1998
PPA	Le Veneto	16.07.1993
PPA	Manège de Villard	17.09.1996
PPA	La Paisible	29.09.2011
PPA	En Béranges	04.05.2007
PPA	Planche du Pont II	12.02.1998
PPA	Rive-Reine	26.06.1991
PQ	Burier Dessus	12.02.2003
PQ	En Crêt Richard	27.08.1993
PQ	En Sully	15.06.1990
PQ	En Vassin	07.05.2010
PAC	N° 288	23.11.1994
PAC	N° 314	23.11.2006